



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 28/22

Objet

Lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique – Extension de la Zone d'Activités de Rochefort-sur-Nenon

Secrétaire de séance

Gérard CHAUCHEFOIN

Rapporteur :

Dominique MICHAUD

Conseil Communautaire

17 mars 2022

Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 80
Date de la convocation : 11 mars 2022
Date de publication : 25 mars 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L. Croiserat, J.M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, C. Riotte, J.C. Robert, P. Roche, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget suppléé par Y. Besson, P. Sancey, G. Soldavini suppléé par P. Vuitton, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Verne.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à I. Mangin, J.L. Bonin à G. Jeannerod, A. Callegher à J.M. Daubigney, J.P. Cuiet à N. Jeannet, C. Demortier à J. Péchinot, G. Fernoux-Coutenet à J.P. Fichère, J. Lepetz à J. Stolz, E. Pauvret à M.R. Guibelin, J.M. Rebillard à J.B. Gagnoux, F. Rigaud à C. Jeanneaux.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, B. Chevaux, J. Lagnien, P. Viverge.

La commune de Rochefort-sur-Nenon dispose d'une très vaste zone d'activités qui relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en matière de développement économique.

Cette zone a vu son importance renforcée lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). En outre, l'implantation de la base logistique ITM, qui est rentrée en ce début d'année en phase exploitation sur l'extension prévue en partie ouest du site, constitue un vecteur d'attractivité pour le secteur et suscite des prises de contact avec l'Agglomération de la part de potentiels investisseurs de natures diverses.

Les besoins exprimés en termes de foncier par ces acteurs potentiels montrent qu'il est indispensable de mener à bien une procédure d'aménagement global permettant de rationaliser et optimiser les coûts, ainsi que de s'inscrire dans une cohérence d'ensemble allant au-delà de la stricte zone d'activités en prenant en compte notamment les mobilités sous toutes leurs formes et les relations avec le bourg de Rochefort-sur-Nenon. En effet, en conformité avec le PLUi et en compatibilité avec son Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), l'aménagement de la zone s'inscrit dans le projet de territoire de l'Agglomération, répondant à un enjeu présenté dans le contrat de relance, validé dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) notamment sous forme de fiche action (projet n° 1 de la fiche action « *poursuivre l'aménagement des pôles économiques* »).

Pour mémoire, il convient également de rappeler qu'il a été confié à la SAFER une mission de négociation pour des acquisitions foncières auprès de propriétaires et pour des compensations foncières auprès des exploitants agricoles. Sans remettre aucunement en cause ces négociations amiables qui progressent dans un respect mutuel des attentes des uns et des autres, il est proposé de solliciter auprès de Monsieur le Préfet que le projet soit déclaré d'utilité publique afin d'avoir recours à la procédure d'expropriation en cas d'impossibilité d'acquérir à l'amiable les biens nécessaires à l'aménagement de l'extension de la zone d'activité de Rochefort-sur-Nenon. La maîtrise des sols est en effet désormais indispensable à la conduite des études pré-opérationnelles qui permettront de définir l'ensemble des prérequis à l'aménagement.

L'appréciation sommaire des dépenses comprenant l'ensemble des acquisitions, et les travaux de réalisation des voiries, aménagements divers et réseaux, sans préjudice des compléments qui résulteront des investigations pré-opérationnelles à venir, est de l'ordre de 9 680 000 €, décomposés en 720 000 € pour les acquisitions foncières et indemnités aux agriculteurs, hors frais d'actes et de géomètre, 6 700 000 € HT pour les travaux et honoraires, ainsi que 2 260 000 € HT pour les autres frais comprenant les études en amont et la mise en état des sols.

En application des dispositions des articles R.112-4 du Code de l'expropriation, et R.123-8 du Code de l'environnement, le dossier d'enquête préalable à l'utilité publique du projet sera notamment composé des pièces suivantes : Notice explicative, plan de situation, plan général des travaux, caractéristiques des ouvrages principaux, appréciation sommaire des dépenses. La rubrique 39 de l'article R.122-2 du Code de l'environnement soumet à étude d'impact les travaux, constructions et opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette couvre une superficie supérieure ou égale à 10 ha. Le projet d'une superficie de 24 ha sera donc soumis à étude d'impact.

Il n'est pas proposé dans un premier temps d'engager l'enquête parcellaire dont l'objet est de faire connaître les emprises exactes du projet et d'identifier tous les propriétaires et ayants-droit des parcelles à acquérir en tout ou partie, ainsi que les occupants. En effet, il est privilégié à ce stade la conclusion d'accords amiables. Les parcelles nécessaires à la réalisation du projet et concernées par cette procédure sont les suivantes : 462 ZL 45, 46, 47, 48, 49 et 62p.

Il est donc proposé de mandater Monsieur le Président pour l'établissement du dossier de déclaration d'utilité publique, qui sera instruit par les services de la Préfecture du Jura et permettra l'ouverture d'une enquête publique. Cette procédure s'accompagnera d'une phase de concertation publique en application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme et de l'article L.122-1 du Code de l'Environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 77 votes pour et 3 oppositions :

- **APPROUVE** le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'aménagement de l'extension de la Zone d'Activités de Rochefort-sur-Nenon,
- **S'ENGAGE À ACQUÉRIR** en pleine propriété, par voie d'expropriation à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation de l'extension de la Zone d'Activités Économiques de Rochefort-sur-Nenon,
- **APPROUVE** le lancement de toute étude et prestations indispensables au montage du dossier nécessaire à l'aboutissement de la procédure de DUP pour une opération d'aménagement de l'extension de la Zone d'Activités Économiques de Rochefort-sur-Nenon,
- **S'ENGAGE À INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires au financement des dépenses à engager pour mener à bien la procédure de DUP et pour l'acquisition des terrains indispensables à l'extension de la zone d'Activités Economiques de Rochefort-sur-Nenon,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à requérir auprès de Monsieur le Préfet du Jura l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'aménagement de la Zone d'Activités de Rochefort-sur-Nenon en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique du projet,
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait à Dole,
Le 17 mars 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Économique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Commune de Rochefort-sur-Nenon

